



# BUREAU EXÉCUTIF

## # 07

### PROCÈS-VERBAL (Adopté) 17 NOVEMBRE 2014

*Corrigé Bureau exécutif A14-08, du 24 novembre 2014*

<b>Responsable générale</b>	Mylène Sabourin-Simard	<b>Affaires externes</b>	Élodie Lussier-Piché
<b>Secrétaire général</b>	Geneviève Bordeleau	<b>Information</b>	Julien Crête-Nadeau
<b>Affaires internes</b>	Danik Charbonneau	<b>Mobilisation</b>	Charline Savignac
<b>Pédagogie</b>	Absente	<b>Affaires socio-culturelles</b>	Agnès Moquin-Beaudry
<b>Trésorerie</b>	Simon Du Perron		
<b>Dél. à l'Interne - 1</b>	Charlyne Oligny-Séguin	<b>Dél. à l'externe</b>	Non disponible
<b>Dél. à l'Interne - 2</b>	Non disponible	<b>Dél. à la mobilisation - 1</b>	Absent
<b>Dél. aux Affai. Socioc.</b>	Isabelle Daignault-Boulianne	<b>Dél. à la mobilisation - 2</b>	Non disponible
<b>Dél. à la Pédago - 1</b>	Non disponible	<b>Dél. à l'information - 1</b>	Non disponible

#### **Observateurs, observatrices :**

Arnaud Sénéchal      Ayman Meskaoui

#### **0.0 Procédures**

Mylène Sabourin-Simard propose **l'ouverture du Bureau exécutif [A14-07](#) du lundi 17 novembre 2014, à 18h25**

Danik Charbonneau appuie  
Adoptée à l'unanimité

#### **0.1 Praesidium**

Mylène Sabourin-Simard propose **Élodie Lussier-Piché pour animer ce Bureau exécutif, et Geneviève Bordeleau comme secrétaire**

Agnès Moquin-Beaudry appuie  
Adoptée à l'unanimité

#### **0.2 Lecture et adoption des procès-verbaux**

Mylène Sabourin-Simard propose **l'adoption des procès-verbaux suivants tel quel**

1. **du [Bureau exécutif A14-05 du lundi 03 novembre 2014](#)**
2. **du [Bureau exécutif A14-06 du lundi 10 novembre 2014](#) – PAS DE QUORUM**

Agnès Moquin-Beaudry appuie  
Adoptée à l'unanimité

#### **0.3 Suite du procès-verbal**

-

#### **0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour**

Ordre du jour affiché

- 1.0 Affaires internes :
  - 1.1 Comité du calendrier scolaire : un-e délégué-e (Réunion prévue le 25 ou 26 novembre prochain)
  - 1.2 [Vote de confirmation](#)



## **BUREAU EXÉCUTIF A14-07**

- 1.2.1 [Proposition mise en dépôt](#)
- 1.3 Avis juridique :
  - 1.3.1 [Questions à soumettre](#)
- 1.4 Table de concertation [A14-04](#) : 19 novembre 2014 : présidium
- 1.5 [Photocopieurs](#) : ColorQube : mise à niveau (contrat)
- 1.6 [Local A3.85](#)
- 2.0 Pédagogie
  - 2.1 Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)
- 3.0 Mobilisation
  - 3.1 Préparation 27 novembre 2014
  - 3.2 [Rapport Demers](#)
  - 3.3 Printemps 2015
- 4.0 Affaires externes
- 5.0 Affaires diverses
- 6.0 Levée

Mylène Sabourin-Simard propose l'ordre du jour tel que présenté en mettant le point 3 en premier et en décalant le reste

Geneviève Bordeleau appuie

Julien Crête-Nadeau s'oppose

**Pour : 4** Contre : 0 Abstention : 2

Adopté à la majorité

Julien Crête-Nadeau propose que le point 2.6 Local A3.85 devienne le point 2.1 et de décaler le reste

Agnès Moquin-Beaudry appuie

Adoptée à l'unanimité

### Ordre du jour adopté

#### **1.0 Mobilisation**

**1.1 Préparation 27 novembre 2014**

**1.2 [Rapport Demers](#)**

**1.3 Printemps 2015**

#### **2.0 Affaires internes :**

**2.1 [Local A3.85](#)**

**2.2 Comité du calendrier scolaire : un-e délégué-e (Réunion prévue le 25 ou 26 novembre prochain)**

**2.3 [Vote de confirmation](#)**

**2.3.1 [Proposition mise en dépôt](#)**

**2.4 Avis juridique :**

**2.4.1 [Questions à soumettre](#)**

**2.5 Table de concertation [A14-04](#) : 19 novembre 2014 : présidium**

**2.6 [Photocopieurs](#) : ColorQube : mise à niveau (contrat)**

#### **3.0 Pédagogie**

**3.1 Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)**

#### **4.0 Affaires externes**

#### **5.0 Affaires diverses**

#### **6.0 Levée**

### **0.5 Déclarations**

Julien Crête-Nadeau

*Vive les grèves*

### **0.6 Régie et / ou réflexion – Date du prochain Bureau exécutif**

**Mylène Sabourin-Simard**

**Responsable générale**

- R.A.S.

**Geneviève Bordeleau**

**Secrétaire générale**

- R.A.S.

**Élodie Lussier-Piché**

**Responsable à l'externe**

- R.A.S.

**Danick Charbonneau**

**PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF A14-07 DU 17 NOVEMBRE 2014**

**Document disponible sur notre site Internet [www.agecvm.org](http://www.agecvm.org)**



## - BUREAU EXÉCUTIF A14-07

### Responsable aux affaires internes

- R.A.S.

**Simon Du Perron**

### Responsable à la Trésorerie

- R.A.S.

**France Kirouette**

### Responsable à la Pédagogie

- Absente

**Agnès Moquin-Beaudry**

### Responsable aux Affaires socio-culturelles

- R.A.S.

**Charline Savignac**

### Responsable à la Mobilisation

- R.A.S.

**Julien Crête-Nadeau**

### Responsable à l'Information

- R.A.S.

Mylène Sabourin-Simard **que le Bureau exécutif A14-08 se tienne le lundi 24 novembre 2014, à 18h00 au 07.03g**  
Charline Savignac appuie  
Adoptée à l'unanimité

## 1.0 Mobilisation

**Proposition privilégiée de Danik Charbonneau : déplacer ce Bureau exécutif vers la Cafétéria non-fumeurs, vu le nombre important d'observateur**  
Mylène Sabourin-Simard appuie

**Danik Charbonneau amende pour un local de classe au 3<sup>ème</sup> étage**

**Agnès Moquin-Beaudry appuie**

**Mylène Sabourin-Simard s'oppose**

**Pour : 4 Contre : 1 Abstention : 3**

**Adopté à majorité**

**Comme les salles de classe du 3<sup>ème</sup> sont occupées par le comité Improvisation pour l'entraînement de ses équipes, retour à la Cafétéria non-fumeurs**

### 1.1 Préparation grève du 27 novembre 2014 et A.G. A14-03 du 26 novembre prochain

Geneviève Bordeleau propose de laisser la pétition suivre son cours pour la tenue d'une Assemblée générale régulière le mercredi 26 novembre 2014, à 15h30, au Café L'Exode

Danick Charbonneau

Agnès Moquin-Beaudry s'oppose

**Pour : 0 Contre : 5 Abstention : 2**

Battu à majorité

Charline Savignac propose **la tenue d'une Assemblée générale régulière [A14-03](#) le mercredi 26 novembre 2014, à 15h30, au Café L'Exode, avec l'ordre du jour suivant (le même que sur la pétition) :**

**0.0 Procédures**

**0.1 Praesidium**

**0.2 Procès-verbaux :**

**0.2.1 [A14-02](#) : 1er octobre 2014**

**0.2.2 [A14-sp01](#) : 21 octobre 2014**

**0.3 Suite des procès-verbaux**

**0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour**

**0.5 Date prochaine assemblée générale régulière**

**1.0 État des lieux**

**1.1 Interne**

**1.2 Local**

**1.3 National**

**1.4 International**

**2.0 Plan d'action**

**2.1 27 novembre : Perturbations locales**

**2.2 08 décembre : Plan Nord**

**3.0 Varia**



## **4.0 Levée**

Mylène Sabourin-Simard appuie

Mylène Sabourin-Simard amende pour que le lieu soit la Cafétéria non-fumeurs  
Simon Du Perron appuie

Geneviève Bordeleau demande la question préalable

Pour : 2      **Contre : 5**      Abstention : 1  
Amendement battu à majorité

Principale  
**Pour : 6**      Contre : 0      Abstention : 1  
Adopté à la majorité

Danik Charbonneau propose **que Charlyne Oligny-Séguin préside l'Assemblée générale A14-03**

Agnès Moquin-Beaudry appuie  
Adoptée à l'unanimité

### **1.2 Rapport Demers**

Mylène Sabourin-Simard explique en quoi consiste ce rapport.

### **1.3 Printemps 2015**

Charline Savignac revient sur la dernière rencontre du [comité large printemps 2015](#)

## **2.0 Affaires internes**

Proposition privilégiée de Julien Crête-Nadeau : ajouter un point 2.1 Serveur Livres usagés et décaler le reste

Mylène Sabourin-Simard appuie  
Adoptée à l'unanimité

### **2.1 Serveur Livres usagés**

Julien Lamalice, concepteur du site web de notre service de Livres usagés, prend la parole. La fermeture d'un vieux serveur (Vega) du Cégep du Vieux Montréal, sur lequel est confinée notre application de Livres usagés, est programmée dans les douze mois à venir.

Trois solutions s'offriraient à nous : (Extrait courriel Julien Lamalice du 17 novembre 2014, 13h10)

**Premièrement**, on pourrait utiliser un service payant pour héberger le site web et la base de données (ça doit être au même endroit). Le problème c'est que les fournisseurs de services sont généralement incapables de répondre aux besoins spécifiques de la base de données des livres usagés. Il y a deux trucs qui pourraient nous bloquer; 1) on a besoin de pouvoir se connecter à la base de données «de l'extérieur» pour que le logiciel puisse fonctionner, c'est rarement accordé pour des raisons de sécurité et 2) le grand nombre de transactions sur la base de données en début de session est assez inhabituel pour un fournisseur d'accès. Ensuite il faut penser que si le fournisseur de service a une panne, il n'y a absolument rien qu'on puisse faire de notre côté sauf attendre que ça passe. Ça me paraît être la solution la moins souhaitable.

**La deuxième solution** serait d'héberger le site web et la base de données localement sur un ordinateur de l'association. Avec cette solution on a un contrôle total sur notre serveur (qui peut être n'importe quel ordinateur pourvu qu'il reste toujours ouvert). Les TI m'ont assuré qu'ils pouvaient faire en sorte de rendre ça possible en ajoutant des exceptions au pare-feu du cégep. Un problème potentiellement important serait que le site web pourrait être plus lent comme ça ne sera pas une super machine, mais ça reste à voir). Autre chose à considérer c'est que l'ordinateur qui sert de serveur doit rester ouvert et ne pas planter.



## **BUREAU EXÉCUTIF A14-07**

Évidemment il y a aussi **la troisième option** qui serait d'insister pour que le cégep nous trouve un autre serveur qui répond à nos besoins, ça serait gratuit, le service serait rapide et la migration facile. Ce n'est pas une possibilité qui a été discutée mais j'imagine que ça se négocie avec les SAE.

Mylène Sabourin-Simard propose **la mise en dépôt de ce point, le temps que toutes et tous puissent prendre connaissance du courriel de Julien Lamalice, et de contacter aussi la direction du Service aux étudiants pour connaître leurs démarches en rapport avec cette problématique.**

Julien Crête-Nadeau appuie

Adoptée à l'unanimité

Voir le courriel du secrétariat de l'AGECVM :

Bonjour,

Ci joint un message de notre concepteur et maître d'œuvre du site web de Livres usagés de l'AGECVM.

Comme vous pouvez le constater, le service informatique du CVM a vraiment envie de ne plus héberger le service de Livres usagés de l'AGECVM, un service pourtant important, si pas vital, pour nombre d'étudiant-e-s du Cégep du Vieux-Montréal.

Alors, les questions qui se posent sont:

1. Les TI du CVM vont-ils remplacer le serveur VEGA par un autre serveur de même type, mais plus à jour ?
2. Si oui, pourquoi ne pas à nouveau héberger le service de Livres usagés sur ce serveur?
3. Si non, que font-ils des autres applications de même type à l'usage des professeur-e-s et autres membres de la communauté collégiale?

Vous voyez bien, comme indiqué dans le courriel ci-dessous, que les deux autres solutions ne sont pas praticables pour l'AGECVM.

Et pourquoi les TI du CVM ne sont-ils pas plus proactifs face à ce problème, en travaillant à nos côtés pour développer une solution satisfaisante pour les deux parties à ce problème?

Nous sentons plutôt une forme d'inertie et un manque évident de collaboration de leur part.

Donc, si aucune solution interne n'est proposée par les TI pour conserver au CVM ce programme de Livres usagés via le web, l'AGECVM se verrait contraindre d'annoncer à ses membres l'abandon de ce programme de Livres usagés, et de les référer au CVM pour l'acquisition à bon compte de livres usagés.

En espérant déboucher sur une solution acceptable par tous, nous attendons avec impatience l'aboutissement de vos démarches auprès des TI du CVM.

En toute collaboration

Étienne Philippart

Secrétaire permanent

AGECVM

### **Départ constaté de Julien Crête-Nadeau à 20h07**

#### **2.2 Local A3.85**

Mylène propose :

- Considérant la [Loi 32](#) sur l'accréditation des associations étudiantes, et plus précisément les articles 29 et 30 :

Local et mobilier.

29. L'établissement d'enseignement doit fournir gratuitement à l'association ou au regroupement d'associations d'élèves ou d'étudiants accrédité un local et un mobilier. Tableaux d'affichage.

En outre, il doit mettre gratuitement à sa disposition des tableaux d'affichage et des présentoirs.

1983, c. 33, a. 29.

Libre accès au local.

30. L'établissement d'enseignement doit, pendant les heures d'ouverture de l'établissement, garantir aux membres du conseil d'administration d'une association ou d'un



## - BUREAU EXÉCUTIF A14-07

regroupement d'associations d'élèves ou d'étudiants accrédité le libre accès au local fourni à cette association ou à ce regroupement.

1983, c. 33, a. 30.

- Considérant l'entente [passée](#) et [future](#) (art. 5.1 dans les deux cas) :

5.1 Dans la mesure de ses disponibilités en espaces, le Cégep met à la disposition de l'Association des locaux pour loger son bureau exécutif, son secrétariat permanent et les comités étudiants. Les parties aux présentes conviennent que tout changement à la localisation ou à l'aménagement de ces locaux fait l'objet de consultations préalables.

Dans la mesure, toujours, de ses disponibilités en espaces, le Cégep met à la disposition de l'Association un local pour loger le Café étudiant. Ce Café doit, par ailleurs, faire l'objet d'un protocole spécifique quant à sa gestion et aux collaborations avec le Collège et ses différents services.

- ❖ Que les membres élus du Bureau exécutif de l'AGECVM disposent d'un espace de travail fonctionnel pour eux-mêmes au local A3.85, soit en réaménageant en tout ou en partie ce local dans ce but, soit en assignant au local des livres usagés un usage exclusif aux membres élus du Bureau exécutif en dehors de la période de deux semaines de vente intensive au début de chaque session.

Geneviève Bordeleau appuie

Mylène Sabourin-Simard demande le vote secret

**Proposition privilégiée de Danik Charbonneau : que le local de l'AGECVM [A3.85?] soit ouvert à toutes et à tous**

**Élodie Lussier-Piché appuie**

**Pour : 2 Contre : 4 Abstention : 2**

**Battue à majorité**

Charline Savignac amende : enlever le mot élus

Geneviève Bordeleau appuie

**Pour : 5 Contre : 2 Abstention : 1**

Adopté à majorité

Principale amendée

- Considérant la [Loi 32](#) sur l'accréditation des associations étudiantes, et plus précisément les articles 29 et 30 :

Local et mobilier.

29. L'établissement d'enseignement doit fournir gratuitement à l'association ou au regroupement d'associations d'élèves ou d'étudiants accrédité un local et un mobilier. Tableaux d'affichage.

En outre, il doit mettre gratuitement à sa disposition des tableaux d'affichage et des présentoirs.

1983, c. 33, a. 29.

Libre accès au local.

30. L'établissement d'enseignement doit, pendant les heures d'ouverture de l'établissement, garantir aux membres du conseil d'administration d'une association ou d'un regroupement d'associations d'élèves ou d'étudiants accrédité le libre accès au local fourni à cette association ou à ce regroupement.

1983, c. 33, a. 30.

- Considérant l'entente [passée](#) et [future](#) (art. 5.1 dans les deux cas) :

5.1 Dans la mesure de ses disponibilités en espaces, le Cégep met à la disposition de l'Association des locaux pour loger son bureau exécutif, son secrétariat permanent et les comités étudiants. Les parties aux présentes conviennent que tout changement à la localisation ou à l'aménagement de ces locaux fait l'objet de consultations préalables.

Dans la mesure, toujours, de ses disponibilités en espaces, le Cégep met à la disposition de l'Association un local pour loger le Café étudiant. Ce Café doit,



## **- BUREAU EXÉCUTIF A14-07**

par ailleurs, faire l'objet d'un protocole spécifique quant à sa gestion et aux collaborations avec le Collège et ses différents services.

- ❖ **Que les membres du Bureau exécutif de l'AGECVM disposent d'un espace de travail fonctionnel pour eux-mêmes au local A3.85, soit en réaménageant en tout ou en partie ce local dans ce but, soit en assignant au local des livres usagés un usage exclusif [prioritaire, dans un premier temps ?] aux membres du Bureau exécutif en dehors de la période de deux semaines de vente intensive au début de chaque session.**

Vote secret

**Pour : 6** Contre : 1 Abstention : 1

Adopté à la majorité

### **2.3 Comité du calendrier scolaire : un-e délégué-e (Réunion prévue le 25 ou 26 novembre prochain)**

Mylène Sabourin-Simatd propose **de déléguer Isabelle Daignault-Boulianne au Comité du calendrier scolaire**

Élodie Lussier-Piché appuie

Adopté à l'unanimité

### **2.4 Vote de confirmation**

#### **2.4.1 Proposition mise en dépôt**

Caduc

### **2.5 Avis juridique**

#### **2.5.1 Questions à soumettre**

L'avocat ne répond toujours pas. D'autre avocat devrait être contacté ...

### **2.6 Table de concertation A14-04 : présidium**

Geneviève Bordeleau propose **de mandater Agnès Moquin-Beaudry de trouver un présidium pour la Table de concertation A14-04 de ce mercredi 19 janvier 2014**

Mylène Sabourin-Simard appuie

Adoptée à l'unanimité

### **2.7 Photocopieurs : ColorQube : mise à niveau (contrat)**

Contrat signé par Simon Du Perron

## **3.0 Pédagogie**

### **3.1 Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)**

-

## **4.0 Affaires externes**

Élodie Lussier-Piché a eu des nouvelles de la dame [???] pour la conférence [???], qui pourrait se faire à la session Hiver 2015

Geneviève Bordeleau propose **qu'une date pour une conférence sur le thème du *droit des travailleurs et travailleuses non syndiqué-e-s* soit décidée au prochain Bureau exécutif, après une concertation avec des professeur-e-s de sciences humaines**

Charline Savignac appuie

Adoptée à l'unanimité



## **BUREAU EXÉCUTIF A14-07**

### **5.0 Affaires diverses**

-

### **6.0 Levée**

Geneviève Bordeleau propose **la levée du Bureau exécutif [A14-07](#)**

Mylène Sabourin-Simard appuie

Adoptée à l'unanimité